

L'AMI DE LA RELIGION

ET

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE ET COMMERCIAL.

12s.-6d. ANNÉE.

"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

ANNÉE. 12s.-6d.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

Québec, VENDREDI, 1 Juin 1849.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

ANNONCES.

Important pour nos Abonnés

Classe Commerciale Française.

À commencer de ce jour, l'Ami de la Religion et de la Patrie, paraîtra à 10 heures du matin. Par des arrangements contractés avec les Directeurs du Télégraphe, nous aurons à chaque numéro toutes les nouvelles commerciales ou autres, transmises par cette voie.

À l'arrivée de chaque steamer anglais, nous publierons immédiatement un feuilleton extraordinaire des nouvelles transmises par le télégraphe. Le commerce dans toutes ses branches sera traité, à l'avenir, avec toute l'attention possible.

Nous avons lieu d'espérer que par suite des grandes améliorations que nous apportons pour fonder un journal commercial, en langue française, chose négligée jusqu'à ce jour, — on nous tiendra compte des dépenses immenses qu'il nous faut faire, et que les personnes engagées dans le commerce et dans les différentes industries, profiteront de ce journal, qui a maintenant une circulation des plus étendues et des plus avantageuses.

STANISLAS DRAPEAU, Propriétaire.

Québec, 30 avril, 1849.

AVIS.

LE SOUSSIGNÉ a commencé comme Entrepreneur et Courtier, dans la grande bâtisse formant le coin des Rues St. JACQUES et St. PIERRE, ci-devant occupée par MM. J. & J. M. FRASER. Effets de toutes sortes seront reçus pour emmagasinage à des taux extrêmement bas; il sera fait des avances modérées sur les dépôts, si on l'exige.

Ghas. A. HOLT.

Québec, 11 mai 1849.

Changement de Domicile.

Pierre Gingras, jr.

ENCAUTEUR & COURTIER.

PREND la liberté de prévenir ses pratiques et le public en général qu'il a transporté son magasin et sa salle d'Encau en la Rue SAULT au MATELOT No. 8, où il sera prêt à recevoir les marchandises que l'on voudra bien lui consigner.

Québec, 9 mai 1849.

A VENDRE.

BLE. ORGE, POIS. FARINE ENTIERE en poches et en quart. FLEUR fine et supérieure.

ADAM BURNS.

Quai Napoléon. 21-p-s.

Québec, 30 avril 1849.

Grains de Semence.

200 MINOTS du plus beau BLE de la MER NOIRE. 200 minots, ORGE Supérieure, Un petit lot d'ORGE très supérieure double foulée.

ADAM BURNS.

Quai Napoléon. 21-p-s.

Québec, 30 avril 1849.

A VENDRE.—A FLOT.

CHARBON de forge double trié, Charbon pour bateaux à vapeur, Coke de fonderie.

CHS. E. LEVEY, & Cie.

Quai Levey, Québec, 21 mai 1849.

A vendre par les Soussignés

CHARBON de SMITH double criblé, BRIQUE à Feu, Brûque Grise, Peinture blanche, Nos. I, X, XX, XXX. Colle, Vitres, Cloux à planches.

C. E. LEVEY & Cie.

Quai Levey, Québec, 4 mai, 1849.

A Vendre par les Soussignés.

SUCRE Raffiné Indigo.

ANNONCES.

A vendre par les Soussignés,

SUCRE Raffiné. Sucre blanc et jaune bûlard, Genièvre, Brandy, Vin rouge, Moutarde en jarres de 4 lb, Marinades, Emojis, Thés Souchong, Young Hyson et Bohea, Verre à Couronne et en Panier, Savon de Liverpool, Blanc de Plomb, Verrière, Cables-Chaines, Ancres, Briques à feu, Cordages, Tapis.

G. B. SYMES & Cie.

Québec, 28 mai 1849.

BRANDY.

Maintenant en débarquement du "Joseph" et à vendre par les Soussignés:

11 BARRIQUES de meilleur BRANDY de Cognac, marque de Hennessy 1847

WELCH & DAVIES.

Québec, 28 mai, 1849.

GRANDE ATTRACTION!

Exhibition

d'une Pièce curieuse d'Horlogerie, à la

Chambre d'Assemblée, Jeudi prochain,

ET LES JOURS SUIVANTS

Depuis 9 heures du matin jusqu'à 4 de l'après-midi et le soir depuis 7 jusqu'à 9 heures.

Il sera exhibé une pièce curieuse d'Horlogerie, inventée par le soussigné, dont voici les dimensions. C'est une horloge-monstre à cinq cadrans dont quatre de 4 pieds de diamètre, indiquent l'heure au dehors, et un de 2 pieds de diamètre à l'intérieur, l'horloge supposée sur un édifice quelconque.

Elle sonne à toutes les heures, demi-heures et quarts d'heure, et prélude à cette opération par des airs variés; donne le signal de l'Angélus aux heures prescrites; indique le quantième du mois au son de la cloche, et peut donner l'alarme aux quatre coins de la cité dans un cas d'incendie. Le mécanisme embrasse une surface de 6 pieds sur 5 et demi, sur une profondeur de 3 pieds et demi pèse 750 livres, sans inclure la pesanture des poids qui s'élève à 850 livres, et celle des neuf cloches pesant ensemble 86 livres. L'horloge opérera 40 jours sans la monter.

Le mécanisme sera visible le jour de l'exhibition

ANT. ROUSSEAU.

Prix admission.—1s.-3d. Enfants, moitié. Les cartes seront vendues à la porte. Québec, 9 mai 1849.



Société St. Jean-Baptiste DE QUÉBEC.

LES membres de cette société sont priés de prendre leurs cartes pour l'année 1849 aussi vite que possible. Les percepteurs de chaque section sont chargés de les distribuer et on en trouvera à leur domicile respectif.

Les moyens ont été pris pour célébrer la fête annuelle du 24 juin prochain avec encore plus d'éclat que dans aucune année précédente. L'inauguration de la nouvelle église de St. Jean doit avoir lieu le même jour, et la société assistera en corps à la première messe solennelle qui y sera célébrée.

Les préparatifs ont été faits pour avoir un corps de chœurs et des amateurs les plus distingués de Québec.

LA PRESSE TORY.

Au lieu de publier aujourd'hui la suite de l'opinion de la presse libérale, nous allons faire quelques extraits des journaux tories, pour donner une juste idée de leur style, de leurs sentiments et de leur grand attachement aux institutions britanniques qu'ils ne cessent de préconiser. Qu'on juge de leur horreur pour les forfaits.

Quelques jours avant les émeutes, on lisait dans une

(Correspondance du Herald):

"Les loyaux useront d'abord de tous les moyens constitutionnels, et s'ils ne peuvent réussir, ils déploieront l'étendard de la révolte, moyen Justifiable. Quand ils élèveront une fois le drapeau de la révolution, ils vaincront ou ils mourront sous ses plis. Ils ne fuiront pas au premier feu, ni ne renonceront à leur projet s'ils ont besoin de secours, les gougats libres et éclairés du sud de la ligne 45, répondront de suite à leur appel." Le jour de l'annexion serait un triste jour pour Jean Baptiste. Je crains que le pauvre diable ne devienne bientôt "sieur de bois et charroyeur d'eau," pour ceux à qui il crache à la figure aujourd'hui.

(De la Gazette de Montréal)

[Tous ses articles éditoriaux depuis son fameux extra du 25 avril, après-midi, jour de l'incendie du Parlement, ne sont qu'un réchauffé des mêmes choses.]

(du 3 mai.)

La misérable faction qui tient aujourd'hui les rênes du gouvernement poursuit toujours sa carrière d'iniquité. Non content de l'insulte qu'ils ont faite à la race Anglo-Saxonne, depuis leur entrée au pouvoir; nonobstant l'excitation intense qu'ils ont créée et qui existe encore dans la cité, ils sont déterminés à l'extrême, à ne faire que des actes de folie pour irriter les esprits de la populace et activer les préjugés...

Que le ministère, cependant, prenne bien garde. Nous l'avertissons qu'il y a danger dans ces choses. Il peut être plaisant à leurs yeux de se complaire dans la vengeance, spécialement dans une vengeance égale à leurs petits esprits, mais qu'ils se souviennent qu'ils ont poussé les choses trop loin; ils pourraient encore pousser d'autres choses trop loin.

(du 7 mai.)

Notre idée est d'établir la suprématie des Anglo-Saxons; de rendre cette province anglaise, si l'Angleterre veut que nous restions attachés à elle, et la province anglaise quand même elle ne le voudrait pas. Mais les lois françaises, les tenures françaises et les idées doivent être écrasées au pied du mûr...

Tel est l'esprit de la domination française, et il faut l'abattre pour toujours... La guerre de races a été commencée en 1822 par les français, et elle a continué jusqu'en 1839. Alors, il y eut une suspension. Elle a été recommencée par eux en 1849. A eux

Notre Extra d'hier.



PROVOCATION DU PARLEMENT PROVINCIAL.

MONTRÉAL, 30 mai 1849.

AUJOURD'HUI, à 4 heures, le Major-Général Rowan député Gouverneur, s'est rendu au Parlement où il a donné la sanction royale aux bills passés par les Chambres, et a terminé la session par le discours qui suit.

DISCOURS.

Honorables Messieurs du Conseil Législatif et Messieurs de la Chambre d'Assemblée.

Le Gouverneur-Général ne jugeant pas à propos d'être présent en la circonstance actuelle, m'a député pour vous signifier le plaisir de Sa Majesté sur les différents bills que vous avez passés et pour terminer vos travaux. En m'acquittant de ce devoir, je dois vous remercier du zèle et de l'assiduité que vous avez montrés pendant cette session plus longue et plus laborieuse que d'ordinaire, et vous féliciter sur les mesures importantes que vous avez passées.

J'espère que les efforts du parlement impérial pour retrancher du livre des Statuts toutes les dispositions qui entravent le commerce avec l'étranger ainsi que les mesures que vous avez adoptées pour rattachement des canaux et l'encouragement des Chemins de Fer, tendront à augmenter le commerce du St. Laurent, et à donner aux produits du Canada un accès plus facile pour les marchés éloignés.

Messieurs de l'Assemblée Législative.

Je vous remercie au nom de Sa Majesté des subsides que vous avez votés pour le service public et pour conserver le crédit de la Province.

Honorables Messieurs et Messieurs.

Je déplore les excès qui ont dernièrement été commis en cette ville, les outrages dont le représentant de Sa Majesté a été l'objet, et la destruction de la bâtisse servant aux séances du Parlement.

Il est satisfaisant cependant, d'observer que ces actes n'ont rencontré aucune sympathie de la part du peuple du Canada qui a saisi cette circonstance pour venir renouveler l'assurance de sa loyauté à la Reine et de son attachement à la constitution.

Vous ne manquerez pas, je l'espère, de retour dans vos familles, d'employer toute votre influence pour calmer l'excitation, inculquer le respect aux lois, aux décisions du Parlement et pour favoriser les sentiments de confiance mutuelle, d'amour fraternel entre les habitants de toutes les classes. Vous rendrez ainsi un service important à votre pays; car la paix et l'ordre sont indispensables aux progrès et au succès des diverses mesures que vous avez passées pour le bien être moral et physique de la Province. Ma plus fervente prière est que Dieu bénisse vos efforts et nous continue cette protection qu'il a accordée jusqu'ici d'une manière signalée au Canada.

Bills réservés à la sanction de sa Majesté.

Bill pour prélever \$100,000 sur les terres de la Couronne pour les fins de l'éducation.

ACTES.

concernant le Bas-Canada, qui ont reçu la Sanction Royale, le 30 mai.

Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie du Chemin de Fer de Montréal et Lachine.

—pour incorporer la compagnie du Gaz de Québec.

—pour incorporer la compagnie d'Entrepot de Québec.

—pour indemniser les membres de la Chambre d'Assemblée.

—pour prohiber l'usage des poisons pour la destruction des animaux sauvages.

—pour incorporer la compagnie de transport de Québec.

—pour faire des dispositions pour régler les services que le gouvernement pourra exiger des compagnies de chemin de fer.

—pour améliorer la Rivière du Chêne, comté des Deux Montagnes.

—pour annexer pour les fins judiciaires, le township d'Upton au comté de St. Hyacinthe.

—pour incorporer les Sœurs de St. Croix.

—pour amender l'acte incorporant la Banque de la Cité.

—pour incorporer la Société d'Horticulture de Montréal.

—pour incorporer la Société de la Miséricorde pour la régie de l'Hospice de la Maternité de Montréal.

—pour incorporer l'Académie Industrielle de St. Laurent.

—pour diviser le comté de Saguenay en deux divisions pour l'enregistrement.

—pour incorporer la Société St. Patrick de Québec.

—pour diviser le comté de Rimouski pour les fins de l'enregistrement.

—pour consolider les lois pour l'élection des membres de la Chambre d'Assemblée.

—pour autoriser les Dames de l'Hotel-Dieu de Montréal à acquérir certains biens additionnels.

—pour rappeler l'ordonnance des chemins d'hiver dans les districts de Québec et de Gaspé et partie des Trois-Rivières.

—pour incorporer l'association des Instituteurs du district de Québec.

—pour rémédier à certains vices dans l'enregistrement des actes dans le Bureau d'enregistrement du comté de Montréal.

—pour amender la loi relativement aux Patentes pour inventions.

—pour incorporer la Congrégation des Hommes de St. Roch.

—pour amender l'acte 8 Vic. pour faciliter la commutation de Tenure.

—pour incorporer la compagnie télégraphique de Troy et Montréal.

—pour amender la loi des poids et mesures dans le Bas-Canada.

—pour incorporer la Société St. Jean-Baptiste de Montréal.

—pour suppléer à l'omission de certaines dispositions législatives dans certains actes y mentionnés.

—pour incorporer l'Archevêque et les Evêques Catholiques Romains du Bas-Canada.

—pour amender la loi des lettres de Change et Billets Promissoires.

—pour amender la loi des maîtres et serviteurs dans les Campagnes du Bas-Canada.

—pour amender la loi relativement aux Cours civiles de Première Instance dans le Bas-Canada.

—pour amender la judicature de Gaspé.

—pour incorporer les Sœurs de la Charité de Bytown.

—pour autoriser la vente des biens des mineurs en certains cas.